



23ÈME TOURNOI U19 MASCULINS

3 AU 5 AVRIL 2026

ORGANISATION DU TOURNOI

ARTICLE 1 :

LES 8 ÉQUIPES INVITÉES SONT RÉPARTIES DANS 2 POULES DE 4 ÉQUIPES. CHAQUE ÉQUIPE RENCONTRE LES 3 AUTRES ÉQUIPES DE SA POULE.

ARTICLE 2 :

LES MATCHS DE POULE SE DÉROULENT EN 4 X 8 MN TOUT ARRÊT DÉCOMPTÉ.

- 2 MN DE PAUSE ENTRE LES $\frac{1}{4}$ TEMPS ET 5 MN DE PAUSE À LA MI-TEMPS.

- 1 TEMPS MORT EN 1ÈRE MI-TEMPS ET 2 TEMPS MORT EN 2ÈME MI-TEMPS PAR ÉQUIPE.

- SORTIE À 5 FAUTES PERSONNELLES.

EN CAS D'ÉGALITÉ À LA FIN DU TEMPS RÉGLEMENTAIRE : 1 PROLONGATION DE 4 MN. EN CAS À NOUVEAU D'ÉGALITÉ : 5 TIRS DE LANCER-FRANCS PAR ÉQUIPES TENTÉS PAR LES JOUEURS PRÉSENTS SUR LE TERRAIN À LA FIN DU MATCH.

LES FINALES DE CLASSEMENT (7ÈME, 5ÈME ET 3ÈME PLACES) AINSI QUE LA FINALE GÉNÉRALE SE DÉROULERONT EN 4 X 10 MN TOUT ARRÊT DÉCOMPTÉ.

ARTICLE 3 :

- LES ÉQUIPES CLASSÉES 1ÈRE DE POULE DISPUTERONT LA FINALE GÉNÉRALE

- LES ÉQUIPES CLASSÉES 2ME DE POULE DISPUTERONT UNE FINALE DE CLASSEMENT POUR LA 3 ÈME PLACE.

- LES ÉQUIPES CLASSÉES 3ÈME DE POULE DISPUTERONT UN MATCH DE CLASSEMENT POUR LA 5 ÈME PLACE.

- LES ÉQUIPES CLASSÉES 4ÈME DE POULE DISPUTERONT UN MATCH DE CLASSEMENT POUR LA 7 ÈME PLACE.

ARTICLE 3 BIS :

EN CAS D'EX-AEQUO À LA FIN DES MATCHS DE POULE

- SI 2 ÉQUIPES SONT EX-AEQUO, L'ÉQUIPE VAINQUEUR DE LEUR MATCH DE POULE SERA CLASSÉE AVANT L'AUTRE ÉQUIPE.

- SI 3 ÉQUIPES SONT EX-AEQUO, C'EST LE PANIER-AVÉRAGE ENTRE LES 3 ÉQUIPES CONCERNÉES QUI SERA RETENU POUR DÉTERMINER LE CLASSEMENT.

ARTICLE 4 :

LES ÉQUIPES ONT 15 MN POUR S'ÉCHAUFFER DÈS QUE LE MATCH PRÉCÉDEMMENT EST TERMINÉ. C'EST LA TABLE DE MARQUE QUI DÉCLENCHE LE CHRONOMÈTRE.

ARTICLE 5 :

TOUT LITIGE EST RÉGLÉ PAR UNE COMMISSION COMPOSÉE DE 3 MEMBRES (2 MEMBRES DE L'ORGANISATION DU TOURNOI ET LE SUPERVISEUR DES ARBITRES).

ARTICLE 6 :

LES MATCHS SERONT DIRIGÉS PAR DES ARBITRES OFFICIELS DE LA LIGUE AURA ET DES OTM SERONT DÉSIGNÉS PAR LA COMMISSION DES OFFICIELS DE LA LIGUE RÉGIONALE AUVERGNE RHÔNE ALPES.

ARTICLE 7 :

SI LES DEUX ÉQUIPES ONT LA MÊME COULEUR DE MAILLOTS, C'EST L'ÉQUIPE « DÉSIGNÉE » VISITEUSE QUI DOIT CHANGER DE COULEUR.



23ÈME TOURNOI U19 MASCULINS

3 AU 5 AVRIL 2026

ORGANISATION GÉNÉRALE

ARTICLE 1 :

EN CAS DE LITIGE SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT (ET NON PLUS SUR LE JEU LUI-MÊME) C'EST LA COMMISSION D'ORGANISATION COMPOSÉE DE MM JEAN - PAUL BOYRON, FRÉDÉRIC FAIVRE ET JÉRÔME DUFFOUX ET QUI TRANCHE LE LITIGE.

ARTICLE 2 :

CHAQUE ÉQUIPE DOIT ÊTRE EN POSSESSION DE 2 JEUX DE MAILLOTS DE COULEUR DIFFÉRENTE.

ARTICLE 3 :

CHAQUE DÉLÉGATION SERA RESPONSABLE DES DIVERSES ASSURANCES COUVRANT LES RISQUES D'ACCIDENT (FRAIS D'HOSPITALISATION ET MÉDICAUX), RESPONSABILITÉ CIVILE DES JOUEURS, ENTRAÎNEURS ET ACCOMPAGNATEURS. AVSR BASKET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ À CET ÉGARD.

TOUT JOUEUR ET ENTRAÎNEUR (COACH) PARTICIPANT AU TOURNOI DEVRA ÊTRE LICENCIÉ DANS SA FÉDÉRATION POUR LA SAISON 2025 /2026. CHACUN DOIT AVOIR UNE PIÈCE D'IDENTITÉ (OU PASSEPORT).

ARTICLE 4 :

LES JOUEURS ET COACHS DEVRONT LAISSER EN ÉTAT DE PROPRETÉ LES LOCAUX UTILISÉS PRINCIPALEMENT LES VESTIAIRES.

EN CAS DE MANQUEMENT, LA DIRECTION DE L'ORGANISATION DU TOURNOI POURRA PRENDRE DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À L'EXCLUSION DU TOURNOI.

ARTICLE 5 :

LES JOUEURS ET COACHS DEVRONT ÊTRE PRÉSENTS ¼ HEURE AVANT LE DÉBUT DE L'ÉCHAUFFEMENT.

ARTICLE 6 :

PENDANT LA DURÉE DU TOURNOI DU VENDREDI 2/04 SOIR JUSQU'AU DIMANCHE MIDI INCLUS 5/04/2025,

L'ORGANISATION DU TOURNOI PREND EN CHARGE LES REPAS POUR 12 JOUEURS ET 3 COACHS PAR ÉQUIPE À LA CANTINE DU CLUB. (À L'EXCEPTION DU REPAS DU DIMANCHE SOIR QUI EST LIBRE – PAS DE CANTINE) . TOUT AUTRE REPAS PRIS EN DEHORS DE L'ORGANISATION DU TOURNOI SERA AUX FRAIS DE LA OU DES DÉLÉGATIONS CONCERNÉES.

ARTICLE 7 :

L'ORGANISATION DU TOURNOI REMETTRA À CHAQUE ÉQUIPE LORS DE SON ARRIVÉE UNE POCHETTE CONTENANT LES PRINCIPALES INFORMATIONS CONCERNANT LEUR SÉJOUR (RÈGLEMENT DU TOURNOI, FONCTIONNEMENT DES REPAS, LIEUX D'HÉBERGEMENT).

LES DIRIGEANTS D'AMPUIS VIENNE SAINT ROMAIN REVENTIN BASKET